

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 258

Artikel: Le choix des socialistes vaudois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une gamme étendue de prestations qui s'adressent aussi bien à l'étranger qui doit assimiler rapidement la langue du pays qu'à la bourgeoisie désœuvrée qui désire meubler ses loisirs.

Dans l'optique de la Migros, il s'agit d'offrir un complément humanisant à des conditions de travail toujours plus monotones et routinières parce que spécialisées. Sous l'appellation pompeuse d'éducation des adultes. La fédération des coopératives ainsi que les sociétés régionales sont tenues statutairement d'affecter à ce but 1 % de leur chiffre d'affaires.

Le sujet qui nous occupe ici est plus modeste. La direction de l'école-club de Genève a suscité, il y a quelque temps, dans un souci d'amélioration pédagogique, la constitution de groupes de travail réunissant les enseignants d'une même branche; but à atteindre, la discussion et la coordination de l'organisation et des méthodes de l'enseignement. Mais souvent, donner à des individus la possibilité de se rencontrer pour parler de leurs problèmes communs, c'est déclencher un processus difficilement contrôlable.

Et en effet, récemment, une partie des enseignants a senti la nécessité de créer une association du personnel de l'école. Ce type d'action ne correspond pas, semble-t-il, à la conception de la participation de l'entreprise Migros, qui préfère voir en face d'elle des individus isolés.

Deux jours après avoir été informée officiellement du projet des enseignants, la direction de l'école licenciait l'un des animateurs de ce projet, sans exprimer aucun motif. Licenciement dans les délais légaux, mais avec cessation immédiate d'activité. L'affaire est actuellement dans les mains de la justice.

Pour éclairer ce licenciement, ce passage du numéro spécial du journal du personnel « Le Pont », consacré à la M-participation, qui définit ainsi le rôle de l'employé: « Passant le plus clair de son temps à son travail, l'homme doit pouvoir se réjouir et souffrir avec son entreprise. Tendant vers des objectifs qu'il a acceptés, il doit vivre des moments difficiles pour maîtriser ses propres pro-

blèmes. Le résultat et le fait de toucher au but ne peuvent que lui procurer davantage de satisfaction. C'est son droit le plus strict. Bien informé, visant ses objectifs, ayant accepté les buts de l'entreprise qui est la sienne, le collaborateur doit s'identifier à celle-ci. C'est là son devoir. »

D'une manière lapidaire, à la Migros, participer est-ce toucher son pourcentage à la fin de l'année et obéir ? La direction de l'Ecole-club Migros a

son opinion sur la question... Et pourtant, on peut lire au point 12 des « Thèses » de 1950 rédigées par Duttweiler, thèses qui constituent en quelque sorte son testament: « Les traitements et les salaires, de même que les conditions de travail et les rapports envers les ouvriers et les employés continueront à être exemplaires... La liberté d'association doit être sauvegardée en toute circonstance... »

Le choix des socialistes vaudois

La décision du Parti socialiste vaudois d'aller seul à la lutte pour les élections du Conseil d'Etat ne doit pas être considérée comme un revirement par rapport aux décisions prises par ce parti dans des congrès antérieurs.

En réalité, en définissant il y a une année, sa politique d'ouverture à l'égard du POP, il avait réservé le problème de l'élection au Conseil d'Etat, en déclarant que la gauche ne devait pas se mettre en situation où la bourgeoisie puisse lui imposer son arbitrage.

Que signifiait cette formule ?

Elle tire son sens des particularités de l'élection selon le système majoritaire.

Tout d'abord, dans le canton de Vaud, le premier tour est soumis à la règle de la majorité absolue.

La gauche, dans une élection générale (il en irait autrement dans une élection partielle), n'est pas en mesure (encore) de s'imposer au premier tour. Pratiquement, cela signifierait qu'elle est en passe d'être majoritaire dans l'ensemble du canton. Tel n'est pas (encore) le cas.

Dès lors, soumise à l'épreuve du second tour, elle n'a pas intérêt, soit à opérer des désistements qui ne correspondent pas aux résultats obtenus par chaque candidat au premier tour, soit à demander aux partis bourgeois de choisir en son sein (par exemple les socialistes plu-

tôt que le popiste), soit de faciliter au second tour la résurgence des prétentions libérales.

Cette analyse avait été faite, à froid, il y a une année déjà. Elle a simplement été confirmée. Il n'en demeure pas moins que plusieurs thèmes sont communs à la gauche et devront être vigoureusement exprimés à l'opinion publique: les offensives qui se dessinent contre le pouvoir d'achat des salariés et qui appellent une contre-offensive, le danger des extrémistes de droite, l'incapacité de l'Entente bourgeoise à assurer seule les réformes dont le canton a besoin.

P.S. — Nous nous excusons de ne pas donner dans ces colonnes un reflet de l'événement politique du week-end dernier, et qui a éclipsé, selon « le grand quotidien suisse », « 24-Heures - La Feuille d'avis de Lausanne », le congrès extraordinaire du Parti socialiste vaudois tenu ce même samedi à La Sarraz: la soirée annuelle du Parti radical vaudois à Beaulieu (avec l'orchestre Les Djebels de Bex, le fantaisiste Jacques Bodoin et M. G.-A. Chevallaz, conseiller fédéral, entre autres). Objectivité et impartialité obligent... « 24-Heures » consacrait lundi deux tiers de la première page de son « cahier » vaudois à la fête radicale, tandis que le congrès du PSV était comme de juste traité en page intérieure.